

LETTRE DU CEERE

Lettre du mois de Novembre
November Newsletter

Numéro 156

● SOMMAIRE ●

- 1.Éditorial
- 2.Publications récentes
- 3.Éthique et Covid
- 4.La gazette de l'éthique animale
- 5.En ligne – Online
- 6.Agenda du mois de Novembre
- 7.Appel à communications
- 8.L'AAMES
- 9.Soutenir l'éthique
- 10.Divers

1

EDITORIAL

Le lanceur d'alerte, version à venir.

Jacqueline Bouton, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles CEERE - UMR DRESS

Les lanceurs d'alerte, ces personnes qui révèlent des dysfonctionnements graves dans l'intérêt général, nous sont désormais familiers. Nul doute que Li Wenliang, le médecin chinois qui a informé ses contacts fin 2019 sur une potentielle épidémie a marqué nos esprits. Aujourd'hui, le législateur français a l'obligation de transposer la directive (UE) 2019/1937¹ avant le 17 décembre 2021. Réformant la loi Sapin II de 2016², le travail parlementaire est en cours³ sous l'impulsion de Monsieur Waserman, député et vice-président de l'Assemblée nationale, qui rappelle que "les lanceurs d'alerte jouent un rôle essentiel dans toute démocratie ouverte et transparente"⁴

La démarche est ambitieuse puisque allant souvent au-delà des exigences de la simple transposition. Notons une réécriture de la définition du lanceur d'alerte et de l'alerte elle-même. La suppression dans la définition de l'obligation d'agir de manière désintéressée éteint une source d'insécurité juridique. La France maintient l'ouverture de l'alerte au-delà du seul cadre professionnel et son champ d'application est plus large que celui de la directive⁵. La protection accordée au lanceur d'alerte est étendue aux personnes physiques ou morales facilitatrices⁶ d'alerte sans pour autant reconnaître la personne morale comme étant elle-même lanceur d'alerte, à la différence de la Résolution 2300 (2019) et de l'avis n° 20-12 de la Défenseuse des droits. Constatons le remplacement opportun d'une procédure de signalement par étapes successives à une procédure au choix quant au canal de signalement à emprunter : soit interne, soit directement auprès des autorités compétentes, voire des médias. Remarquons un renforcement bienvenu des mesures de protection : sont prévues l'immunité pénale pour les poursuites dont il pourrait faire l'objet, tel le vol d'information, et la création d'une mesure financière visant à dissuader le recours aux "poursuites baillons". La peine pour les entreprises ou les administrations qui tentent de museler le lanceur d'alerte par des mesures de représailles, dont une liste non exhaustive est mentionnée, est dorénavant de 3 ans de prison. Enfin, soulignons la volonté de mieux soutenir le lanceur d'alerte avec un accompagnement renforcé du Défenseur des droits qui a vocation à recevoir les signalements externes et à assurer le suivi du traitement de ceux-ci par les autorités compétentes. Ce soutien se traduit aussi par une aide tant psychologique que financière sous forme notamment d'un abondement du CPF. Cette belle avancée pose cependant interrogation en particulier au regard du soutien financier. Ne va-t-il pas engendrer une différence de traitement à l'égard d'autres personnes méritant aussi protection telles les victimes de discrimination voire susciter des vocations malvenues ? Attendons la loi.

1. 23 oct. 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union

2 loi n° 2016-1691 du 9 déc. 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

3 Proposition de loi organique visant à renforcer le rôle du Défenseur des droits en matière de signalement d'alerte, AN n° 4375, 15 juill. 2021 ; Proposition de loi visant à améliorer la protection du lanceur d'alerte, AN n°4388, 21 juill. 2021

4 Rapport/Doc. 14958/30 août 2019, Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Rapporteur : S. Waserman

5 En vertu du principe de subsidiarité, le champ de l'alerte retenu par la directive est limité aux domaines relevant du droit de l'Union européenne visés à l'art.2 de celle-ci.

6 La directive a créé la notion de facilitateur pour les personnes physiques.

1

EDITORIAL *IN ENGLISH*

The Whistleblower, A Future Version

Jacqueline Bouton, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles CEERE - UMR DRESS / Traduction Mic Erohubie

We have become familiar with whistleblowers; the people who reveal serious malfunctions in the public interest. There is no doubt that we have been inspired by Li Wenliang, the Chinese doctor who informed his contacts at the end of 2019 about a potential epidemic. Today, the French legislator is obliged to ratify by legislation the EU Directive 2019/1937¹ before 17 December 2021. Parliamentary work is underway² to reform the Sapin II law of 2016,³ under the impetus of the parliamentarian Mr. Waserman, vice-president of the National Assembly, who has reiterated that "whistleblowers play an essential role in any open and transparent democracy".⁴

The approach in the present exercise is ambitious since it often goes beyond the requirements of simple transposition. One notes the rewriting of the definition of who is a whistleblower and of whistleblowing itself. The removal of the obligation to act in a disinterested manner from the definition puts out a source of legal uncertainty. France maintains that whistleblowing goes beyond the sole professional framework, its scope being therefore broader than that of the Directive.⁵ The protection accorded to whistleblowers is also extended to physical or moral persons who facilitate⁶ whistleblowing without, however, recognizing the moral person as a whistleblower itself, unlike Resolution 2300 (2019) and Opinion No. 20-12 of the Human Rights Defender. We can observe the opportune replacement of a step-by-step reporting procedure with a procedure that leaves one with a choice among alternative reporting channels: one can either report internally or directly to the competent authorities, or even to the media. One also observes a welcome strengthening of protection measures: there is provision for immunity from prosecution for theft of information and the creation of a financial measure to discourage the use of "SLAPP suits".⁷ The penalty for companies or administrations that attempt to stifle whistleblowers through retaliatory measures (a non-exhaustive list of which is mentioned) is now 3 years in prison. Lastly, we would like to emphasize the desire to provide better support for whistleblowers by strengthening the role of the Human Rights Defender, who is responsible for receiving external reports and monitoring the handling of such cases by competent authorities. This support also takes the form of both psychological and financial assistance, in particular in the form of a top-up to the one's CPF.⁸ This beautiful stride forward however raises some questions, particularly about the said financial support. Will it not lead to a difference in treatment with regard to other people who also deserve protection, such as victims of discrimination, or even give rise to unwelcome vocations? Let us wait for the law.

2

PUBLICATIONS RÉCENTES

MOLINIER P., *Le travail du care*, Paris, La dispute, 2020.

Vanessa Loup Blondet. Docteure en sociologie. Laboratoire DynamE, UMR 7367, Université de Strasbourg.

Avec cette récente édition, Pascale Molinier s'inscrit dans la tradition Etats-unienne d'une pensée centrée autour du souci des autres : la culture du *care*. À partir d'un terrain effectué dans une maison de retraite parisienne qu'elle renomme, la « Villa Plénitude », l'auteure nous fait (re)découvrir toute la richesse et la complexité d'une pensée qui nous interpelle et nous amène à transformer notre regard sur le travail, le soin et plus largement, sur la société toute entière.

L'enquête démarre autour d'un questionnement simple : comment vit-on et comment travaille-t-on à la Villa Plénitude ? Au fil des pages et avec un propos d'une remarquable clarté, Pascale Molinier explore trois dimensions centrales de la culture du *care* : le travail, l'éthique et son application dans le domaine politique.

S'intéresser au travail du *care*, c'est mettre l'accent sur un travail pénible qui vise au maintien de l'autonomie d'autrui, et plus précisément des personnes vulnérables de la Villa Plénitude. L'auteure lève le voile sur un travail invisible, souvent considéré comme prosaïque et principalement réalisé par des femmes dominées socialement, symboliquement, culturellement et économiquement. À travers son regard, une activité aussi ordinaire que celle qui consiste à descendre les poubelles devient alors un événement révélateur des rapports sociaux qui traversent l'institution et plus largement, notre société contemporaine.

Les travailleuses du *care* partagent une éthique de l'amour. Le mot pourrait faire sourire, ou provoquer un réflexe méfiant, tant nous sommes habitué à distinguer l'amour du prendre soin dans le domaine professionnel. Mais quel « prendre soin » pouvons-nous espérer en l'absence d'une éthique de l'amour ? À mesure qu'il progresse dans la lecture, le lecteur découvre l'incroyable complexité de cet amour que l'auteure érige comme un concept à forte capacité heuristique. En prenant soin d'écarter le risque d'une (ré)essentialisation des femmes, elle montre que l'amour que les subalternes développent pour les personnes âgées et vulnérables leur permet de résister aux souffrances physiques et psychiques induites par le « sale boulot ». En outre, cet amour est une composante essentielle qui contribue à donner du sens à un travail qui, à bien des égards, apparaît dépourvu de reconnaissance sociale.

Contrairement à l'éthique de la justice, l'éthique du *care*, s'extrait de l'abstraction et de l'impartialité pour se recontextualiser dans l'expérience, au centre d'un réseau de relation. L'éthique du *care* se distingue ainsi de la vie morale idéale. Cette approche permet de rendre compte des multiples désaccords et des conflits qui divisent les femmes subalternes et freinent la formation d'une conscience de groupe. Comment alors porter leurs revendications, faire part de leurs expériences et de leur quotidien sur la scène politique ? Pour donner une voix à ces travailleuses du *care* Pascale Molinier plaide pour une société du *care* où la valeur d'une activité ne reposerait pas sur son degré de spécialisation, où la reconnaissance céderait la place à une politique de la confiance, plus instituante, où l'on se méfierait du consensus éthique, car ce dernier est souvent associé aux voix dominantes.

Dans le contexte écologique, sanitaire, économique et sociale qui caractérise nos sociétés contemporaines, la lecture de cet ouvrage apparaît d'autant plus nécessaire et, nous l'espérons, salutaire.

Cantor, P., Lerner, R. M., Pittman, K., Chase, P. A., & Gomperts, N., Whole-Child Development, Learning, and Thriving: A dynamic systems approach. New York: Cambridge University Press, 2021, 96 pages.

Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE

Les cinq auteurs de cette publication voudraient présenter une nouvelle approche éducative visant – selon leur propos dont nous reprenons ici les éléments principaux – le développement de l'enfant dans sa globalité, une nouvelle vision de l'amélioration des résultats scolaires et de la réussite dans la vie des jeunes et, en particulier, de ceux qui ont souffert de l'adversité et même de traumatismes dus à la pauvreté et au racisme, y compris les inégalités associées aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, au bien-être économique et à la sécurité personnelle, familiale et communautaire. Ils utilisent pour cela une approche systémique dynamique et se concentrent sur les États-Unis où les défis de l'éducation publique sont très grands, marqués par des inégalités fortes qui perpétuent celles entre les races et les sexes. Ils analysent les efforts antérieurs qui n'ont pas produit le changement transformationnel nécessaire pour libérer le potentiel et les capacités uniques de tous les étudiants. Ils proposent donc de (1) remettre en question les hypothèses qui ont conduit à la conception de l'éducation américaine actuelle ; (2) d'articuler une définition révisée du développement, de l'apprentissage et de l'épanouissement de l'enfant dans sa globalité, (3) de changer le paradigme de l'objectif éducatif décrit dans le contexte des forces sociales, culturelles et politiques, y compris les impacts du racisme, de l'ethnicité, des privilèges socio-économiques et des préjugés ; et (4) d'introduire un « langage » dynamique pour mesurer l'ensemble des compétences académiques de niveau master, essentiels pour le 21^e siècle.

Que penser de ce projet ? L'objectif est ambitieux ! Mais il demandera à être évalué après coup. L'expérience de la pandémie de Covid 19 pourrait contribuer à cette évaluation afin d'examiner si ce projet a eu les résultats escomptés.

Rapport de la CIASE ?

Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE

Le rapport de la CIASE (pour Lettre du CEERE) En novembre 2018, la Conférence des évêques de France propose en lien avec la conférence des religieux et religieuses de France, la création d'une « commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église » (CIASE). Une lettre de mission est adressée le 20 novembre 2018 à Jean-Marc Sauvé (JMS), vice-président honoraire du Conseil d'État, avec quatre mandats : 1. Établir les faits de pédophilie au sein de l'Église, depuis 1950 ; 2. Examiner comment ces affaires ont été ou non traitées ; 3. Évaluer les mesures prises par l'Église pour faire face à ce fléau ; 4. Faire toute recommandation utile.

Comme il le rappelle dans l'avant-propos du rapport, Jean-Marc Sauvé a composé la commission « sans aucune interférence extérieure, en veillant à ce que toutes les compétences et les expériences requises pour mener à bien cette difficile mission soient représentées » (p.23). Les 21 membres selon une parité hommes-femmes, reflètent une diversité de convictions religieuses et philosophiques. Ils ont été choisis en raison de leurs compétences en droit, médecine, psychologie, histoire, sociologie, éthique, théologie, politiques sociales et de santé. Aucun n'est un ecclésiastique ou une personne victime.

La réunion constitutive eut lieu le 8 février 2019 et le rapport fut remis à ses mandants le mardi 5 octobre 2021, accompagné de tous les documents qui ont aidé à son élaboration. L'ensemble est téléchargeable sur le site de la CIASE (<https://www.ciase.fr/rapport-final/>) et sera traduit en anglais d'ici la fin 2021.

Les chiffres ont été largement commentés. Ils situent la France (à l'instar des Pays-Bas) dans la « moyenne basse » en comparaison de l'Irlande, de l'Allemagne, de l'Australie ou des USA, ils n'en relèvent pas moins du tragique intolérable. C'est surtout l'analyse et les études qui accompagnent ce rapport d'un intérêt majeur, tant éthique que politique, tant pour l'Église catholique que pour la société. La commission indépendante pour les abus d'inceste (CIIVISE) en France continue d'ailleurs sur la même ligne en adoptant une même méthodologie (<https://www.ciivise.fr/>).

Pour prévenir et combattre le fléau des violences sexuelles, sur mineurs comme sur des adultes (rendus) vulnérables, il faut en effet comprendre les facteurs individuels mais aussi et surtout les mécanismes systémiques qui ont favorisé les passages à l'acte et/ou ont contribué à les couvrir. Marie-Jo Thiel Deux tribunes peuvent prolonger ce billet :

- Marie-Jo Thiel, « Plus que des mesures ponctuelles, l'Église doit engager une conversion de ses pratiques et de ses structures », le 7 oct. 2021 (https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/10/07/pedocriminalite-plus-que-desmesures-ponctuelles-l-eglise-doit-engager-une-conversion-de-ses-pratiques-et-de-sesstructures_6097511_3232.html)

- Marie-Jo Thiel, « La culture du secret dans l'Église contribue à l'autoritarisme et au patriarcalisme », Tribune, La Croix le 22/10/2021. <https://www.la-croix.com/Debats/culture-secret-l-eglise-contribue-lautoritarismepatriarcalisme-2021-10-22-1201181851>

Les dernières publications de la collection « Chemins d'Éthique » des Presses universitaires de Strasbourg.

[La vulnérabilité au prisme du monde technologique.](#) Enjeux éthiques

Par Talitha Cooreman-Guittin, Marie-Jo Thiel

Les auteurs de cet ouvrage interrogent la notion de vulnérabilité à partir des lieux différents où elle s'exprime. Ils le font dans une perspective éthique interdisciplinaire.

[La condition des « nomades ».](#) De l'internement à la question de l'hospitalité

Par Cathy Leblanc, Jean-François Petit, Fred Poché

Les auteurs de cet ouvrage – principalement des historiens et des philosophes européens – proposent une analyse des logiques qui conduisirent à l'internement puis à la déportation de nombreux « nomades », dans les années 1940, à travers toute l'Europe.

[Peuple et populisme, identité et nation.](#) Quelle contribution à la paix ? Quelles perspectives européennes ?

Par Paul H. Dembinski, Marc Feix, Marie-Jo Thiel

[Colère, indignation, engagement.](#) Formes contemporaines de citoyenneté

Par Frédéric Rognon

Comment convertir la colère en indignation, et l'indignation en engagement citoyen ? Comment la pure protestation peut-elle évoluer vers d'autres possibles ? Les auteurs de ce volume explorent la dialectique entre colère, indignation et engagement, dans une perspective interdisciplinaire.

[Penser le suicide.](#) Actes du colloque international et interdisciplinaire tenu à Strasbourg les 17 et 18 novembre 2016

Par Frédéric Rognon

Comment penser le suicide ? Les dix-huit contributeurs proposent des approches anthropologique, psychologique, philosophique, sociologique, théologique pour appréhender le suicide.

[Mon corps et moi.](#) N'ai-je de devoirs qu'envers autrui ?

Par Frédéric Rognon

Puis-je faire de mon corps ce que je veux, ou ai-je des devoirs moraux envers moi-même ? Cet ouvrage contribue aux débats actuels au sein du champ de l'éthique et de la philosophie morale, mais aussi au carrefour de plusieurs disciplines (philosophie, éthique, anthropologie, droit, sociologie, théologie).

[L'argumentation éthique.](#) Hommage à René Heyer

Par Marc Feix

Comment envisager l'argumentation éthique dans une société et une époque qui ne permettent plus le consensus éthique, moral ou social ? Le présent volume d'hommage s'attache à refléter la riche carrière universitaire du doyen René Heyer, professeur d'éthique et de théologie morale de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg

3

ÉTHIQUE ET COVID

EHPAD en temps de COVID - Retour et prospective éthiques :

Le passe sanitaire : une tempête éthique dans un verre d'eau face à l'injustice faite à nombre de familles et résidents d'ehpad : https://poitiers.espace-ethique-na.fr/actualites_931/pass-sanitaire_2834.html - Billet Éthique du 8 Juin 2021

Organisé par l'ERENA par le Pr Roger Gil.

Eurêka ! Éthique et Covid

Diffusé par RCF Alsace – depuis le Mardi 8 Septembre 2020, puis tous les 2^e Mardi du Mois.

Prochaine émission : Mardi 9 Novembre 2021 !

Durée émission : 26 min - <https://rcf.fr/culture-et-societe/eureka?episode=151964>

Qu'avons-nous retenu de la pandémie à la Covid19 ? Tout a-t-il été fait de manière correcte, éthiquement acceptable ?

Sujet du 12 Octobre 2021 : Éthique, valeurs et Covid-19 : Et maintenant ?

Le choc, la brutalité de l'expérience de la Covid.19 se laisse appréhender au mieux en passant par les trois moments qui la caractérisent : la vie d'avant, la vie-pendant qui n'est pas encore terminée, et la vie de demain qui commence à se construire. L'émission étaye ces trois moments. De quoi était faite la « vie normale » d'avant la pandémie ? Ou plutôt la vie-d'avant car le concept de normalité n'est venu qu'avec la pandémie faisant advenir de tels changements que tout devenait « a-normal », c'est-à-dire en dehors de la norme de l'habitude, la norme d'une médecine victorieuse de la maladie, d'un système de santé efficace, la norme de l'individualisme... Ce qui a changé au cours des derniers 18 mois contient à la fois du positif et du négatif. Son point central est l'incertitude. Et si la société a été collectivement interrogée, elle a expérimenté à la fois la solidarité et le besoin d'aide alimentaire pour certains, un retour bénéfique à la vie de famille et une recrudescence des violences intrafamiliales... Elle découvre aussi qu'un monde meilleur, plus écologique est possible... Mais dans les 4 scénarios actuels projetant l'avenir, c'est malheureusement encore celui de l'économie et la croissance continue qui prédomine.

Les enjeux éthiques de la vaccination anticovid-19

Durée émission : 23 min - <https://rcf.fr/vie-quotidienne/les-enjeux-ethiques-de-la-vaccination-anti-covid-19>

Diffusé le 23 Février

Information :

Elle questionne les enjeux éthiques soulevées par la vaccination anti covid 19. Parmi les aspects abordés, la question du consentement éclairé ou de l'équité et de la priorisation des personnes à risque.

Le Pr Anne Danion et le Dr Guy Freys, coordinateurs de la cellule de Soutien Éthique-Covid des HUS, reviennent sur la programmation.

Webinaire « Covid et santé mentale »

Psychiatrie de l'EST

Diffusé le 19 mars – Replay : 3 heures - https://www.youtube.com/watch?v=UiPSxr-D5-w&ab_channel=VictorGasia

Info : <https://psyest.fr/covid-et-sante-mentale>

Information :

La pandémie du Covid 19 qui a atteint la France en février-mars 2020 a très largement bouleversé nos vies, nos relations sociales et professionnelles et de ce fait notre Société. Les impératifs de sécurité sanitaire toujours d'actualité aujourd'hui nous ont à nouveau obligés à reporter notre projet de Colloque de printemps en Lorraine, en mars 2022. Mais dès ce printemps 2021, il était très important de proposer un colloque par webinaire qui permette d'aborder un sujet de grande actualité à savoir « Covid et Santé Mentale » ce qui concernait largement la Société de Psychiatrie de l'Est, Nous nous sommes penchés, sur différentes problématiques, allant d'un regard historique sur les épidémies jusqu'aux effets du confinement sur les enfants et les adolescents en passant par la réorganisation de deux hôpitaux alsaciens gravement touchés, les problématiques éthiques liées aux bouleversements hospitaliers et les risques liés à la maladie pour les personnes atteintes de troubles mentaux et la nécessité d'envisager.

Webinaire " Que sont devenus les droits du malade en temps de Covid ? "

Diffusé le 20 Mai – Replay : 1 heure 26 - <https://www.youtube.com/watch?v=0gxPk9BwTSw>

Info : <https://poitiers.espace-ethique-na.fr/>

Information : Retour et prospective éthiques

Laurence GATTI, Maître de conférence à la faculté de droit de Poitiers, y aborde les questionnements posés par la pandémie et par sa gestion quant aux droits du malade et à l'exercice des libertés, par exemple celle d'aller et venir, la visite en établissement, la vaccination...

L'Institut Covid-19 Ad Memoriam lance sa plateforme de témoignages : "Histoires de crise"

Créé dès le début de la pandémie par l'anthropologue Laëtitia Atlani-Duault, l'Institut Covid-19 Ad Memoriam se donne pour mission de collecter, archiver et analyser les traces et mémoires de la pandémie.

Avec le lancement d'Histoires de crise, l'Institut franchit une étape majeure de son projet : la création d'un **espace de témoignages** où chacune, chacun, quelles que soient ses expériences, peut venir raconter **son vécu du Covid-19**.

Histoires de crise est une plateforme numérique de collecte de témoignages qui a vocation à accueillir les récits des vécus de la pandémie. Il s'agit ici de nos histoires personnelles, mais aussi de notre histoire collective. **Raconter ces instants de vie, heureux comme tristes, étonnants comme attendus, anodins ou surprenants...** Ainsi se construira une mémoire collective de la pandémie.

Nous vous invitons à venir témoigner et raconter votre ou vos histoires, en choisissant le format qui vous convient le mieux.

Une semaine après son lancement, **Histoires de crise** accueille déjà près de **200 témoignages** sous forme de récits, poèmes, photographies, BD ou dessins...

Venez ajouter le vôtre en cliquant [ici !](#)

N'hésitez pas à suivre l'activité de l'Institut sur :

Twitter : <https://twitter.com/covidadmemoriam>

Instagram : <https://www.instagram.com/covid19admemoriam/?hl=fr>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/institut-covid-19-ad-memoriam>

4

LA GAZETTE DE L'ÉTHIQUE ANIMALE

La médiation animale, travail ou loisir pour l'animal ?

Claire Borrou, vétérinaire, master en éthique animale et DU de droit animalier

Dans de nombreux domaines, l'animal travaille pour l'homme : dans l'armée, les douanes, la sécurité civile, l'agriculture et dans un cadre social où des chiens font de l'assistance juridique (tel Lol au tribunal de Cahors) ou servent de guides à des aveugles, aident des personnes avec un handicap, assurent la prévention de crises chez des patients diabétiques ou épileptiques et dépistent des maladies tels les cancers, le covid. D'autres animaux sont utilisés dans la médiation animale, qui, comme l'art ou la musicothérapie, permet d'organiser des activités éducatives, thérapeutiques ou d'éveil à travers l'animal. La médiation animale est basée sur l'attrait qu'exerce l'animal pour faciliter la rencontre ou la relation d'aide et sur ses qualités propres : intelligence, capacité de réciprocité et d'affection, sans aucun jugement. Le langage n'est pas nécessaire, la communication avec l'animal peut s'effectuer par le regard, le toucher ou par sa simple présence. Elle vise à mettre en contact un animal familier (cheval, poule, cobaye, chat, chien...) choisi et éduqué pour ses aptitudes sociales, avec des personnes fragilisées par des troubles physiques, cognitifs, psychologiques ou sociaux. L'animal devient agent transitionnel entre le patient et le soignant en une relation triadique. La médiation animale n'est pas une zoothérapie car l'animal n'est pas un thérapeute, il ne guérit pas, il est juste un médiateur, un facilitateur, un créateur d'ambiance. Pour B. Cyrulnik l'animal est un merveilleux facteur de résilience. Néanmoins aucune donnée scientifique ne permet d'évaluer l'efficacité et le bénéfice réel pour le bien être humain, par rapport à un simple effet placebo.

La médiation animale est limitée en France en raison des protocoles d'hygiène et sécurité des établissements (hôpitaux, cliniques, EHPAD) et le droit n'a pas légiféré de façon spécifique sur les conditions d'utilisation de l'animal de médiation et sa protection. Une instruction technique de 2015 mentionne le chien d'accompagnement social et seul le code de la santé publique reconnaît le chien guide d'aveugles ou d'assistance. L'arrêté du 20/03/2014, encadre la formation de l'éducateur, choisit les familles d'accueil et forme les bénéficiaires du chien. L'éducation du chien est longue, un tiers d'entre eux ne réussit pas car « ne travaille pas le chien qui ne le veut pas ». Par contre la médiation animale reste de l'amateurisme, aucune définition, ni de statut pour l'animal de médiation, ni de formation appropriée du personnel hospitalier ou du médiateur (aucun diplôme officiel). Le médiateur est libre de ses propres pratiques dans l'éducation de l'animal, son dressage, ses conditions de travail ou de repos, son lieu de vie, sa fin de carrière (euthanasie parfois). Certaines associations comme Canidea, résilienfance, fondation P. et A. Sommer ont établi des chartes de bonnes pratiques, mais elles ne sont pas contraignantes.

Les animaux de médiation ne sont pas considérés comme des animaux d'élevage ou de compagnie à proprement parler car « ils travaillent » 35 heures selon le contrat du médiateur ou à l'infini s'ils accompagnent personnes avec un handicap à domicile. Dans leur fonction les animaux peuvent être blessés par des patients violents ou stressés par certains comportements inadéquats ou inhibés dans leur comportement naturel (de jeu, de liberté) parce qu'il leur faut veiller sur leur maître. L'animal risque aussi de n'occuper qu'une place d'objet au service d'une finalité exclusivement pensée par et au bénéfice de l'homme.

Éthiquement, il semble important de se demander si l'homme n'a pas démissionné de son rôle « d'aidant » au profit de l'animal de médiation ? Si nous choisissons l'animal pour nous apporter son aide plutôt que des robots comme le phoque Paro, il devient urgent de légiférer pour reconnaître un diplôme de médiateur avec une formation suffisante, contrôler les conditions de vie, de bien-être et de dressage des animaux utilisés, leur donner un statut juridique approprié pour les protéger dans leur utilisation et leur assurer une retraite digne.

EN LIGNE/ONLINE

À (re)découvrir en ligne sur notre site <http://ethique.unistra.fr> , sur la page web Canal C2 Éthique ou sur les sources indiquées ci-dessous :

Émission RCF Alsace « Au-delà des abus » : Commencée en 2019, l'émission est hebdomadaire et accessible depuis <https://rcf.fr/vie-spirituelle/au-dela-des-abus>. Depuis le 26 octobre 2021, sa thématique porte sur : « La figure des auteurs d'abus (sexuels et autres) » et Marie-Jo Thiel accueille J.G. Rohmer, psychiatre au CHU de Strasbourg et responsable du CRAVS Alsace.

Vidéos du Forum européen de Bioéthique édition 2021 sur le thème « Quel humain pour demain » : <https://www.forumeuropeendebioethique.eu/programme-2021/>

Les vidéos des conférences plénières et tables rondes du Colloque « Mort traumatique, deuil traumatique » directement à l'adresse suivante : <http://www.canalc2.tv/video/15625>

Émission RCF Alsace « L'heure de Talitha » par Talitha Cooreman-Guittin, le lundi à 12H20 dans "Bienvenue chez vous !" : <https://rcf.fr/vie-quotidienne/alsace-lhumeur-detalitha>

Émission RCF Alsace « Eurêka » : Sciences, découvertes, recherches... Tout comprendre et tout apprendre grâce à Eurêka ! Chaque mardi à 11h00 et à 20h00. Le deuxième mardi du mois, le CEERE est partie prenante. Et depuis septembre notre thème est « Éthique et Covid » ! Écoutez : <https://rcf.fr/culture/eureka>

L'éthique avant tout - Émission Témoins sur RCF Présentée par Laetitia Forgeot d'Arc. Invitée : Marie-Jo Thiel, mardi 23 mars à 2h30 - Durée émission : 25 min <https://rcf.fr/spiritualite/temoins-de-la-foi/marie-jo-thiel-l-ethique-avant-tout>

Emission « Au-delà des abus » Durée émission : 23 min - <https://rcf.fr/vie-spirituelle/au-dela-des-abus?episode=155600>

AGENDA

[Vendredi 5](#) – Colloque Regards croisés sur la protection de la personne du travailleur
Thème : Regards croisés sur la protection de la personne du travailleur comparaison franco-allemande
Lieu et Horaire : 9h, Maison Interuniversitaire des Sciences de l'homme, 5 allée du Général Rouvillois, Strasbourg

[Du Samedi 6 au Dimanche 7](#) – Séminaire Questions d'éthiques
Thème : L'éthique à l'épreuve de la pandémie
Lieu et Horaire : Séminaire en visioconférence

[Lundi 8](#) – Séminaire de réflexion éthique
Thème : Entre partage et protection : Quelle éthique pour l'ouverture des données
Lieu et Horaire : 14h, Séminaire en visioconférence

[Mardi 9](#) – Table ronde en ligne
Thème : "Neurotechnologies et cadre des droits de l'homme : Do We Need New Rights ?"
Lieu et Horaire : 10h, séminaire en visioconférence

[Mercredi 10](#) – Séminaire Nomade
Thème : Ethique et déontologie de la recherche auprès des mineurs protégés
Lieu et Horaire : 9h, La vieille Charité, Marseille, séminaire en visioconférence également

[Lundi 15](#) – Ethique de la Recherche, intégrité et responsabilités scientifiques en situation de crise sanitaire
Thème : Une Science plurielle ? Pluralité Scientifique
Lieu et Horaire : 18h, Espace Ethique Ile de France, Porte 9 Hôpital Saint Louis, Paris

[Mardi 16](#) – Webinar
Thème : Ethical Challenges of Engineering Life, Following Covid-19 Pandemic
Lieu et Horaire : 14h, séminaire en visioconférence

[Jeudi 18](#) – Séminaire Bioéthique, Ethique valeurs et Covid 19 : Et Maintenant ?
Thème : Qu'avons-nous appris sur le fonctionnement des systèmes de santé ?
Lieu et Horaire : 16h, Bâtiment d'Anatomie, Hôpital Civil, 67000 Strasbourg

[Lundi 22](#) – Séminaire Conflit, Médiation, Alliance
Thème : « Conflits et compromis : le prix du pluralisme en démocratie » par M. Gilbert Vincent
Lieu et Horaire : 17h, Salle Tauler, Palais Universitaire, Strasbourg

APPEL À TÉMOINS - INCESTE

La Commission Inceste lance son appel à témoins

La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites sur mineurs, dont l'association [Face à l'inceste](#) fait partie, lance un appel à témoins pour toutes les victimes et leurs proches. Nous vous invitons à y répondre massivement pour faire entendre notre voix. Les survivantes et survivants ont enfin la parole.

Qui peut témoigner ?

Tous les adultes ayant subi l'inceste ou d'autres violences sexuelles pendant l'enfance peuvent témoigner. Ainsi que les proches des victimes (parents, enfants, conjoints).

Comment témoigner ?

1. En répondant au questionnaire en ligne sur le site ciivise.fr
2. En appelant le **0 805 802 804** (anonyme et gratuit) de 10 h à 19 h du lundi au vendredi
3. En envoyant votre témoignage par email ou par la poste

Encore un appel à témoins... pour quoi faire ?

Isabelle Aubry, notre présidente, est une des 20 membres permanents de cette Commission instaurée par Adrien Taquet en mars 2021, et codirigée par Edouard Durand (juge des enfants) Nathalie Mathieu (directrice de la maison du Docteur Bru à Agen).

Cette commission va durer deux ans et réunit des professionnels (santé, police, justice, travailleurs sociaux), des victimes et des personnalités du monde associatif. Dotée de moyens importants, cette commission va orienter les politiques publiques de prévention. On ne peut pas encore prédire l'impact qu'elle aura en termes de résultats concrets. Mais c'est une occasion privilégiée, historique, de faire entendre notre voix.

Aussi nous vous invitons à témoigner massivement et à transmettre cet appel à témoins autour de vous.

Pour l'enfance, combattons le silence !

APPEL À CONTRIBUTIONS

DE ETHICA - A JOURNAL OF PHILOSOPHICAL, THEOLOGICAL AND APPLIED ETHICS

De Ethica Special Issue: "The Foundations of Equal Moral Standing" – Publication 2022

Topic Areas: Social and Political Philosophy; Ethics; Theological Ethics; Applied Ethics.

The editors of *De Ethica* are inviting to contribute to a special issue on The Foundations of Equal Moral Standing.

Ideas about the equal moral standing of each and every human being are prevalent in contemporary philosophical and theological ethics. The discussion oftentimes concerns what, given different contexts and areas of application, treating oneself and others as an equal means. There are numerous theories that explicate the moral and political implications of moral equality differently. They articulate ideas about the rightness of counting each and everyone's preferences equally, about human rights, and about social justice, local, national as well as global. These normative theories tend to take the validity of our equal moral standing for granted, or as part of an answer to the question "Why be moral?" However, there is also a vigorous ongoing debate about what kinds of reasons that can be provided for thinking that human beings, every one of us, are entitled to equal concern and respect, "have equal worth," or are ends in themselves.

Deadline: 1st January 2022

Pastoral Practices, Life Experience, and Moral Theology: Amoris Laetitia Between New Opportunities and New Paths.

The target of the conference is to celebrate the five-year anniversary of *Amoris Laetitia* (AL), in response to the invitation of the Dicastery for the Laity, Family and Life. Believing that these papal teaching has continuing significance both for the theology of marriage and the family and for moral theology in general, the conference aims to explore the critical issues, the provocations, and the ideas that emerged from the Apostolic Exhortation, seeking to understand them in greater depth and to further explore applications towards articulating an evolving theological-moral reflection on, and its pastoral implications.

Paper proposals should contain no more than 2000 signs (excluding bibliography), and clearly present a question or argument related to the selected thematic area. After the scientific committee has examined the proposals received, the individual proposers will be notified of the outcome of the admission of their paper. At the end of the conference, the scientific committee reserves the right to choose some papers that will be included in the final publication of the conference.

Email your paper to: convegnoal-tm@unigre.it

Deadline: 20 December 2021

8

L'ASSOCIATION DES AMIS DU MASTER ÉTHIQUE DE STRASBOURG

L'**AAMES** a été créée le 4 avril 2013. Elle a pour objectif de promouvoir l'éthique et d'accompagner et de relayer des projets et actions concrètes liés à une démarche éthique.

Principales activités organisées par l'AAMES :

- L'action du « **Mois de l'Autre** » dans les établissements scolaires où l'AAMES apporte sa contribution aux réflexions éthiques dans les lycées. Une action annuelle qui a été initiée en 2004 par la Région Alsace, en partenariat avec l'Académie de Strasbourg.

- L'objectif de cette action est de sensibiliser les lycéens et jeunes apprentis d'Alsace à « la tolérance et au respect de l'Autre dans toutes ses différences, aussi bien sociales que culturelles, religieuses, liées au sexe ou à un handicap ».

- L'AAMES organise également **des journées d'études, conférences, des visites guidées de musées ou de lieux de culte !**

Il faut peut-être se renseigner à l'occasion sur ce qu'elle fait...



9

SOUTENEZ L'ÉTHIQUE, SOUTENEZ-NOUS

Et payer moins d'impôts !

Vous aussi vous aimez l'éthique ? Vous aimez ce que nous faisons ?

Chaque mois vous recevez la lettre du CEERE ? Vous appréciez les événements que nous organisons et les formations que nous proposons ? Nous avons d'autres projets encore : des bourses pour nos étudiants, des soutiens pour des déplacements, augmenter nos échanges internationaux, etc.

Le travail autour de l'éthique, de la recherche et l'enseignement, la formation et les sensibilisations autour de qui peut humaniser, ne peut se faire sans un minimum de moyens. Soutenez l'éthique ! Ensemble nous pouvons construire un monde plus humain.

Donner au CEERE, c'est payer moins d'impôts.

Depuis le 1er janvier 2009, une fondation partenariale de l'Université de Strasbourg, la Fondation université de Strasbourg, a été créée pour accompagner les grands projets de l'Université tels que le handicap, des bourses sociales, des chaires d'enseignement mais également l'éthique via le CEERE. Ainsi, donner de l'argent au CEERE en mentionnant « Éthique – CEERE » vous permet désormais de payer moins d'impôts !

Quels sont les avantages fiscaux ?

Particulier, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, si vous avez 1000 € disponibles pour nous soutenir, faites-nous un don de 3000 € ! Vous récupérez la différence sur votre feuille d'impôts ! Entreprise, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires. Si vous payez l'ISF, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 € par an.

Le don au CEERE vous rend acteur du travail éthique. Grâce à vous des projets autour de l'éthique peuvent voir le jour. Ensemble, nous pouvons ainsi construire un monde « plus humain ».

Comment faire ?

C'est très simple. Il vous suffit de compléter le bulletin de don en [cliquant ici](#) et d'y joindre un chèque à l'ordre de « Fondation Université de Strasbourg » en précisant que vous souhaitez flécher la somme allouée vers l'« éthique – CEERE » et d'envoyer le tout à : Fondation Université de Strasbourg – 8, allée Gaspard Monge – BP 70028 – F – 67083 Strasbourg Cedex.

Vous recevrez alors un reçu fiscal permettant de déclarer votre don lors de votre déclaration d'impôts. Plus de renseignements sur <http://fondation.unistra.fr>

10

DIVERS

Lettres du CEERE

Les lettres précédentes peuvent être lues sur notre site ethique.unistra.fr . Rubrique Actualités en éthique. Si vous voulez vous abonner (C'est gratuit !) : connectez-vous sur notre site. Dans la colonne de droite de la page d'accueil, il suffit de cliquer sur le lien correspondant.

AUTOUR DE VOUS des femmes et des hommes sont intéressés par les questions éthiques : envoyez-leur notre LETTRE du CEERE ; envoyez-nous leur adresse mail et nous les abonnerons !

Désabonnement

Si vous voulez vous désabonner : adressez-nous un mail à ceere@unistra.fr

Aider, suggérer, pourquoi pas ?

Si vous avez des suggestions, si vous voulez nous aider, devenir BÉNÉVOLE (*travail de secrétariat, de traduction, d'informatique, de communication, de mise sous enveloppe, de filmage... selon compétences reconnues*), nous soutenir financièrement (*via la Fondation de l'Université de Strasbourg*), faire un stage (domaines : secrétariat, informatique, relations internationales...) : contactez-nous à ceere@unistra.fr ou en vous adressant directement à mthiel@unistra.fr . Vous pouvez également nous téléphoner aux heures de bureau.

Toute bonne volonté est bienvenue !